



REGLEMENT JEUX CENTR'ALP 2023

Les jeux de Centr'Alp sont organisés par l'association interentreprises de Centr'Alp et auront lieu du lundi 12 juin au 23 juin 2023.

Le présent Règlement a pour objet de définir les conditions de réalisation de l'événement par l'organisation au profit des participants.

Les modalités de participation à chaque activité seront précisées dans le programme des Jeux.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION AUX JEUX - GARDEN PARTY - PAIEMENT

1. Inscription

Une inscription pour un.e salarié.e ouvre la possibilité de participer à l'une ou plusieurs des activités proposées dans le cadre des jeux selon les modalités suivantes :

- **Entreprises adhérentes à l'Association Centr'Alp**
 - Du 09 au 28 mai, afin d'inciter les salariés du parc à s'inscrire le plus tôt, **une participation minorée de 2€ soit 10 €** est demandée pour participer à **l'une ou plusieurs** des activités proposées dans le cadre des jeux.
 - A partir du lundi 29 mai, **une participation de 12 €** sera demandée pour participer à **l'une ou plusieurs** des activités proposées dans le cadre des jeux.
- **Entreprises non adhérentes à l'Association Centr'Alp basées sur le parc d'activité de Centr'Alp**
 - **Une participation de 15 €** sera demandée pour participer à **l'une ou plusieurs** des activités proposées dans le cadre des jeux
- **Entreprises basées en dehors du parc d'activité de Centr'Alp**
 - **Une participation de 20 €** sera demandée pour participer à **l'une ou plusieurs** des activités proposées dans le cadre des jeux ?

2. Garden Party de clôture de jeux

Si un.e salarié.e est inscrit.e à au moins une activité, **le coût pour participer à la Garden party est de 14€.**

Si le salarié **n'a pas** participé aux Jeux de Centr'Alp et souhaite participer à la Garden Party, le coût s'élève à **18€.** Aucun remboursement ne sera effectué.

3. Modalités d'inscription et de paiement

Les inscriptions et le paiement se font directement en ligne sur le site internet de l'Association de Centr'Alp avant le lundi 5 juin 2023 sur les liens suivants :

Inscriptions aux Jeux de Centr'Alp : <https://www.association-centralp.com/collect/description/310666-n-jeux-de-centr-alp-2023>

Inscriptions à la Garden Party : <https://www.association-centralp.com/collect/description/318280-a-garden-party-jeux-de-centr-alp-2023>

Pour plus d'informations : Manon Munier - 06 74 27 25 04 ou manon.munier@association-centralp.com

ARTICLE 2 : RESPONSABILITES – PARTICIPATION AUX ACTIVITES PROPOSÉES

1. Les inscrits participent aux Jeux de Centr'Alp sous leur propre et unique responsabilité. Chaque participant garantit que son état de santé est compatible avec les activités auxquelles il s'inscrit et décharge de toute responsabilité l'association Centr'Alp.
2. Il incombe aux participants de souscrire toute assurance qu'ils estiment utile, notamment en responsabilité civile.

ARTICLE 3 : ASSURANCE

L'association Centr'Alp en tant qu'organisatrice est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite chez MMA sous le n° 118957925.

Sauf en cas de faute grave de sa part, l'association décline toute responsabilité en cas d'accident.

L'association décline toute responsabilité en cas de défaillance due à l'état de santé d'un participant.

L'association décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols durant une activité, .

ARTICLE 4 : ANNULATION OU REPORT - ABSENCES

En cas de mauvaises conditions climatiques, les activités extérieures sont susceptibles d'être annulées, reportées ou déplacées. Compte tenu des frais engagés par l'association en amont des Jeux, aucun remboursement ne sera effectué.

Afin de garantir le bon déroulement des activités et de contribuer au bon esprit sportif, il est fondamental que les inscrits respectent les horaires définis et soient ponctuels. En cas de non-participation d'un inscrit à une ou plusieurs épreuves quel qu'en soit le motif, aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation n'a pas été enregistrée avant le 5 juin.

ARTICLE 5 : RESTRICTIONS

Il est interdit de manger ou fumer à l'intérieur du gymnase.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE*

Chaque participant aux Jeux accepte la possibilité d'être photographié ou filmé durant les activités et autorise l'association des entreprises de Centr'Alp à utiliser son image sur tous supports.

Chaque participant est informé(e) que l'association des entreprises de Centr'Alp (AEC) pourra effectuer la reproduction, duplication, adaptation, édition, représentation, diffusion et communication à quelque public que ce soit des photos et/ou vidéos susmentionnées. L'AEC s'engage à ne pas utiliser les images à d'autres fins que professionnelles en particulier elle n'utilisera pas ces images à des fins politiques, religieuses, haineuses, obscènes et pornographiques.

** En application de la réglementation en matière de droit à l'image et au respect de la vie privée (Art. 226-1 à 226-8 du Code Civil)*

ARTICLE 6 : DONNEES PERSONNELLES

En s'inscrivant à l'Evènement des Jeux de Centr'Alp auprès de l'Organisateur, vous êtes amené fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données.

L'Organisateur collecte ces Données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de votre inscriptions à l'Evènements ;
- Envoyer des e-mails afin de vous fournir tout information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur.
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique.
- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Fait le à.....

Nom/ Prénom

Signature